

Conférence téléphonique avec la DRFiP 31 du 20 mars 2020

Cela a très mal commencé. Rappelons le contexte : un CHSCT devait se tenir mercredi 18 mars sur la pandémie de coronavirus. Compte-tenu des recommandations de confinement, le président du CHSCT a proposé que cette instance se tienne en téléconférence, ce que nous avons accepté sans problème. Puis, à deux jours de l'échéance, ce même président du CHSCT nous a recontacté en nous expliquant que, « pour des raisons techniques », il était impossible d'organiser cette réunion par téléphone. Il nous a donc proposé de formaliser des questions par écrit en lieu et place du CHSCT et que nous obtiendrions des réponses écrites.

Pour être transparents, voici le mail qui accompagnait la transmission de ces questions écrites, que vous retrouverez sur notre site internet à l'adresse ci-dessous :

http://www.dgfip.cgt.fr/31/IMG/pdf/courrier_drrip_19_mars_2020_def.pdf) :

*« Mesdames les médecins de prévention
Monsieur le directeur régional,
Messieurs les responsables de pôle métier,*

Vous trouverez en pièce jointe un courrier de notre section syndicale qui se substitue à l'organisation avortée du CHSCT prévue en date d'hier, ainsi qu'une note du Haut Comité de Santé publique qui définit les personnes à risque au regard de la pandémie en cours.

Compte tenu de l'urgence de la situation et du temps qui n'a pas été passé à l'organisation et au déroulé de cette réunion, une prompt réponse nous obligerait.

Par ailleurs, nous sommes sans nouvelle de la conférence téléphonique qui nous avait été annoncée pour demain, ni des décisions prises concernant les dysfonctionnements graves signalées hier à la direction concernant le CFP de Cugnaux.

*Salutation militantes,
Estelle MOLLO-GENE et Jean-Marc SERVEL
Secrétaires CGT Finances publiques 31 »*

Or, M. Perrin nous a d'emblée expliqué que la direction n'était pas en mesure de répondre par écrit aux questions posées. C'était donc un premier coup de canif dans le dialogue social, seulement deux minutes après le début de la réunion.

Le directeur a ensuite introduit par une phrase rappelant la responsabilité de la DRFiP dans la période, tant au niveau de la survie économique du pays que de la santé des agents. Mais, il a davantage développé sur la santé de l'économie que sur celle des collègues, ce qui donnait un peu la tendance.

A la demande formulée sur les statistiques d'agents malades ou suspectés de l'être, il a répondu douze agents suspectés, aucun hospitalisé (soit cinq de plus que mardi dernier).

Sur le recensement des agents présents, nous avons assisté à une jolie partie de bonneteau. On nous a expliqué qu'il était compliqué de demander une statistique quotidienne aux chefs de services et que l'on allait passer à un décompte hebdomadaire. Les chiffres qui nous ont été annoncés sont les suivants (du coup, on ne sait pas trop pour quel jour ...) : « 323 collègues présents, 1013 en absence autorisée et un peu plus de 100 en télétravail ». Allez, prenons vite une calculatrice : 323 + 1013 + allez disons 110, cela fait 1446. Sur un effectif d'environ 1800, il en reste donc environ 354 qui sont ... aux Seychelles, en Italie (non, là c'est pas possible) ... Enfin bref, on va pas chipoter sur les chiffres !

M. Chatail a poursuivi en annonçant : « nous allons demander aux chefs de faire remonter les cas de confinement ou d'arrêt maladie en lien avec le covid-19. ». Ben tiens, on pensait le demander à l'automne prochain, mais vu qu'à la télé et la radio, on parle sans arrêt du coronavirus, on a décidé de le faire maintenant !

La direction nous a ensuite décrit le process concernant la gestion des cas de coronavirus ou de suspicion d'infection. Le principe est, quand on est en présence d'un cas supposé, on lui propose de rester confiné chez lui. Si les personnes qui l'ont côtoyé n'ont a priori pas été mises en situation rapprochée avec le supposé

malade (15 mn à moins de un mètre de distance), elles peuvent rester au travail. À aucun moment, il n'a été discuté de la désinfection des locaux immédiatement après le départ de l'agent potentiellement infecté. Nous avons demandé si ce process avait été transmis aux responsables de services, il nous a été répondu que « cela allait se faire dans la journée. ». Mieux vaut tard que jamais ... La procédure veut ensuite que le médecin de prévention appelle le collègue confiné et son médecin traitant pour faire un point sur la situation. Pendant que le médecin de prévention effectue ces vérifications, le directeur a précisé que les collègues pouvaient se retirer de la situation de travail. Nous avons eu connaissance d'un collègue confiné depuis le week-end précédent, qui s'est signalé auprès de la DRH et son service d'affectation : il n'a jamais été contacté par personne et s'il avait été hospitalisé, personne n'en aurait eu connaissance. Est-ce l'exception qui confirme la règle, nous voulons bien le croire aujourd'hui ... mais nous vérifierons tout cela !

La CGT a rappelé les termes de son courrier et réclamé que le process soit une initiative nationale et que chaque direction ne fasse pas sa cuisine interne en matière de protection de la santé des personnels. L'urgence est immédiate et nous ne pouvons attendre. Le nombre de morts et de personnes contaminées double tous les trois jours en France, l'exemple de l'Italie doit nous servir de leçon et il ne nous semble pas que ce soit le cas.

M. Perrin répond que la DRFiP était en contact avec l'Agence régionale de santé (ARS) sur le sujet et que les médecins de prévention du ministère étaient en appui des médecins locaux. Selon lui, « la direction n'est pas dans le « on fera plus tard », mais avance de manière intelligente ». Elle n'a « pas le temps de rédiger des procédures » car ses membres font partie du PCA. En gros, laissez faire les pros, et surtout laissez les faire sans que rien ne soit écrit !

Des cas précis ont été soulevés et voici les réponses de la direction :

- **sur le SPF de Toulouse** : l'agent qui est peut-être malade est en quarantaine, la procédure nouvelle va s'appliquer. Les collègues qui ont été en contact et vont être contactés par le médecin.

S'il y a un risque particulier les agents seront mis en quatorzaine. **Sur la demande de fermeture des SPF**, M. Perrin a répondu que sans consigne nationale, il ne le ferait pas (d'autres départements l'ont pourtant fait).

- **sur l'hygiène des locaux de Balma**, il y a eu incompréhension avec l'entreprise, qui reviendra aujourd'hui. La direction s'est engagée à augmenter les opérations de nettoyage avec javelisation.

- **sur le pointage des collègues** : la règle posée par la DG hier est que tout le monde doit pointer. La direction locale a précisé qu'une fois la mission terminée, l'agent part. S'il n'a pas fait son horaire journalier, il est crédité d'une journée neutre.

- **sur la communication des plans de continuité de l'activité** : M. Perrin a refusé dans un premier temps la communication de ces documents. Puis à la fin de la réunion, il a déclaré qu'il nous ferait passer ce qu'il peut. Nous avons insisté sur la transparence qui est due à tous les agents et sur la nécessité selon nous d'établir un PCA type par catégorie de service, que chaque cadre de proximité adapte aux contraintes qui sont les siennes. Cela permettrait d'éviter les disparités flagrantes de présences selon les sites, dont nous avons décrit certaines dans notre courrier précité.

- **sur la trésorerie de Cugnaux** : la CGT a fait hier, suite aux signalements des collègues du poste, une intervention concernant l'organisation du poste, dans lequel sept collègues étaient présents sur les sept possibles (les autres étant en autorisation d'absence). Des collègues avaient également été en contact avec des personnes suspectées de coronavirus et la gestion du dossier était pour le moins irresponsable. M. Perrin considère que la situation a été réglée et qu'aujourd'hui, il n'y a plus de sujet.

Nous avons fait un écrit dans ce dossier, aucune réponse ne nous a été faite. Nous avons dénoncé le fait que tout ce qui se disait dans cette réunion se sera évaporé une fois les téléphones raccrochés et de ce fait avons demandé la tenue d'un CHSCT. M. Perrin nous a répondu par une longue tirade : « on est là pour essayer de faire au mieux, je n'ai pas le temps d'écrire. Je passe mon temps à régler des problèmes. Je remercie tous ceux qui sont impliqués... je salue les collègues des CHU, des EPHAD et tous ceux qui sont impliqués ... vous pouvez demander un CHSCT si vous le voulez » ? Voilà la conception du dialogue social de notre directeur ...

- sur l'achat d'ordinateurs portables pour mettre davantage de collègues en télétravail, le DRFiP a répondu : « Les ESI se défoncent pour avoir des portables et mettre un maximum d'agent en télétravail. Demain, si on peut passer tout en télétravail on le fera ».
- sur le fait que **certains collègues en autorisation d'absence soit réintégrés sur le PCA** de leur service, M. Perrin va rappeler la règle aux responsables.
- sur notre **demande de contact quotidien des agents isolés sur leur site ou chez eux** : la DRH va être renforcée et cette veille va être mise en place.
- sur la **gratuité du parking pour les agents en PCA sur site** : les frais seront pris en charge par la direction quand le parking gratuit n'est pas possible.
- sur la **fourniture de repas ou de tickets restaurant** pour ces mêmes collègues : la question est à l'étude à la DG.
- sur les conditions de **l'accueil sur rendez-vous** : il doit se limiter aux secours d'urgence (de toutes façons, aucun citoyen n'est autorisé à se déplacer pour ce motif ...).
- sur la **proposition de « mise en quarantaine » du courrier pendant 48 h** avant ouverture : pas de réponse.
- sur la **suspension du NRP** : ce n'est pas une priorité pour l'instant.
- sur le **blocage** en position ouverte des portes coupe-feu de la place Occitane (pour éviter de toucher les portes) : le problème est déjà en cours de résolution.
- sur la **demande de suspension du prélèvement des jours de grève** : la DG a répondu hier, la paie de mars est bouclée (les finances de l'État auraient été en péril sans les retenues de 1 à 5 jours de salaires de quelques milliers d'agents public, merci Messieurs Perrin et Fournel !). Le mois d'avril sera neutralisé (il concernera très peu de collègues ...).
- sur la **demande de non retenue du jour de carence** pour des arrêts maladie relatif à la pandémie : le sujet relève du niveau fonction publique.

Une nouvelle conférence téléphonique aura lieu mardi prochain.

Notre analyse ;

Il ressort de cette réunion informelle que notre direction ne veut surtout pas laisser de traces écrites de sa gestion de la pandémie dans les services. Elle argue du manque de temps pour rédiger des procédures ou répondre par écrit à nos questions mais, agissant ainsi, elle se prémunit surtout de tout reproche qui pourrait lui être fait par la suite. De ce fait, elle multiplie les conférences téléphonées avec les responsables de services, avec les représentants des personnels. Elle fait obstacle autant que possible aux réunions institutionnelles qui sont elles enregistrées et font l'objet d'un procès verbal. Nous allons donc discuter de la possibilité de demander, avec l'appui des autres OS, un CHSCT sur l'organisation de la gestion de la pandémie de coronavirus dans les services du ministère des Finances.

La gestion de la DRFiP est à l'image de celle du gouvernement. On sent bien derrière toutes les mesures qui sont prises que ce qui prime n'est pas la vie humaine mais le soutien de l'économie.

A ce propos, la prime Lemaire annoncée ce midi montre que le ministre fixe à 1 000 euros le prix d'une vie humaine. C'est en effet la somme qui sera accordée aux salariés « qui ont le le courage de se rendre sur leur lieu de travail, et le font parfois avec la peur au ventre ». La formule est révélatrice du fait que le danger est bien présent, CQFD.

Anatole France avait écrit en 1922 : « On croit mourir pour la patrie, on meurt pour des industriels ».

Cela n'ai jamais sonné aussi vrai.